

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 92**

présenté par
M. Pierre-Henri Dumont

ARTICLE 3

À l'alinéa 1, après le mot :

« restauration »,

insérer les mots :

« à l'identique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon un sondage YouGov réalisé en ligne du 26 au 29 avril 2019 sur un échantillon représentatif de 1.010 Français de 18 ans et plus, plus d'un Français sur deux (54 %) veut une reconstruction à l'identique de la cathédrale Notre-Dame.

Il apparaît donc impératif de respecter la volonté de la majorité des citoyens français, si attachés à leur histoire et d'éviter également une restauration dans la précipitation de notre joyau architectural laquelle conduirait manifestement à s'affranchir des règles de protection du patrimoine